



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 22 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-deux janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué (convocation en date du 15 janvier 2016), s'est réuni, en mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : MM. MERCIER, HIGNET, LESEIGNEUR, DENIER, Christophe LEFEUVRE, DE SALLIER, Géraldine PELLÉ, CARIOU, Marina RUE, COLLIN, LERAY.

ABSENTS EXCUSES : Françoise AUBAUD, Pascal DENIEL (procuration à Christian DE SALLIER), Philippe HELO (procuration à Xavier DENIER).

Nombres de présents : 11

Secrétaire : Christian DE SALLIER.

Compte-rendu affiché le

Délibération N° 2016.01.01

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 décembre 2016

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2016 sans réserve ni remarque comme étant fidèle aux débats et décisions qui ont été les siens.

Délibération N° 2016.01.02

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DANS LE SECTEUR DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la mise aux normes accessibilité des établissements communaux recevant du public, il y a lieu de prévoir des travaux :

- Les sanitaires extérieurs de la mairie ne sont pas du tout adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les locaux, très étroits, sont actuellement composé d'un sanitaire homme et un sanitaire femme, sur dalle béton surélevée. Le chemin d'accès est en terre et gravier. Ils doivent être rénovés pour créer un sanitaire adapté aux personnes handicapées. Monsieur le Maire présente un plan réalisé par un dessinateur en bâtiment. Le coût prévisible est travaux est de 12 331 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires du dessinateur 240 € HT.
- La salle de réunion de la mairie, qui est utilisée pour les élections, les mariages, les réunions de Conseil Municipal, d'Associations ... n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il y a lieu de créer une rampe avec une pente de 4 %, en béton, devant la mairie. Cette rampe desservira aussi la chambre du rez-de-chaussée des locaux d'hébergement communaux.
Coût prévu : 4 111 € HT.

- Il y a lieu d'aménager une voirie (pente 3% en tricouche) adaptée aux personnes à mobilité réduite pour circuler entre la voie départementale, les sanitaires publics et le commerce. Coût 6 868 € HT.
- Il n'y a pas de parking réservé aux personnes à mobilité réduite près de la mairie, ni près du commerce situé derrière la mairie.

Sur la zone tricouche, il est prévu de délimiter par un traçage peinture et des panneaux de signalisation :

- un espace de deux parkings réservés aux véhicules des handicapés près du commerce,
- un espace parking handicapés réservé aux usagers de la mairie derrière la mairie.

Coût : 500 € HT.

- Il y a lieu de créer un accès adapté sur le côté de la mairie (pente 2 % en enrobé) pour les piétons à mobilité réduite, afin d'établir un passage entre le parking et l'entrée de la mairie.
Coût : 1 082 € HT.

La Commune peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour travaux de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public, au taux de 40 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, considérant l'obligation de se mettre aux normes accessibilité, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De réaliser l'ensemble de ces travaux pour un coût global de 25 132 € HT.
- D'inscrire cette dépense d'un montant de 30 200 € TTC au budget 2016.
- De solliciter la subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016.
- De solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.
- Dit que les travaux seront réalisés en septembre 2016.

Délibération N° 2016.01.03

TRAVAUX SUR PARKING DERRIERE LA MAIRIE

La zone du parking située derrière la mairie qui sert de voie entre la route départementale et le commerce, est détériorée. Sa réfection devient nécessaire. Il est proposé d'aménager cet espace avec un tricouche rouge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réaliser ces travaux et d'inscrire une dépense de 4 500 € HT au budget 2016.

Délibération N° 2016.01.04

ZONE DE CAMPING-CAR DERRIERE MAIRIE

Il est proposé de créer une zone de stationnement de deux camping-car sur la partie nord du parking situé derrière la mairie, d'installer une vidange des eaux vannes et usées près des sanitaires extérieurs de la mairie et un équipement de prises électriques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander des devis pour la création de la vidange et l'installation des prises électriques.

Délibération N° 2016.01.05

SANITAIRES EXTERIEURS SALLE POLYVALENTE

Lors de sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil Municipal, a décidé de créer des sanitaires extérieurs près de la salle polyvalente pour la zone de loisirs, cet équipement étant réclamé par les usagers. Ces sanitaires doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire présente le plan d'ensemble et un devis. Le coût de ces travaux est de 15 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De réaliser ces travaux pour un coût global de 12 500 € HT.
- D'inscrire une dépense de 15 000 € TTC au budget 2016.
- De solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire et de vérifier auprès d'autres organismes si cette opération est subventionnable.
- Dit que les travaux seront réalisés en septembre 2016.

Délibération N° 2016.01.06

BUDGET PRINCIPAL 2016 - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET A OUVRIR DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur Le Maire informe les membres présents que selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans l'attente du vote du budget 2016, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Montant budgétisé 2015 – dépenses d'investissement : **159 474 €**
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **39 868 €** (25% x 159 474 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Opération 32011 – Compte 2152 - Numérotations des maisons et dénomination des voies – pour commande panneaux complémentaires : 800 €.
- Opération 12016 – Compte 2313 - Mise en accessibilité mairie et commerce : pour paiement des honoraires du dessinateur (qui a réalisé des plans des sanitaires) et achat de panneaux ... : 1 000 €
- Opération 112015 – compte 2313 - Sanitaires extérieurs salle polyvalente : Honoraires dessinateur plans : 300 €.
- Opération 72013 – Eclairage public : paiement des travaux avec nouvelle imputation (voir ci-dessous) : 13 164€.

Pour les travaux d'éclairage public effectués en 2015, les imputations comptables données par le trésorier, pour le budget 2015, sont erronées, le SDE 35 ayant compétence en maintenance de cet éclairage.

Afin de permettre le paiement des travaux et la régularisation des écritures déjà passées, il faut prendre une décision d'ouverture de crédit avant le vote du budget 2016 sur l'opération 72013 :

<u>Dépenses investissement</u>		<u>Recettes investissements</u>	
compte 2041582-041 (ordre)	6 647,00	Compte 238-041 (ordre)	6647
compte 2041582	6 517,00	compte 1641	6517
	13 164,00		13164

Le total global des dépenses réelles est de 15 264 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus avant l'adoption du budget.

* d'ouvrir les crédits nécessaires pour l'opération éclairage public.

Délibération N° 2016.01.07

TRAVAUX ROUTE DE LA FLECHAIS ET ROUTE DE BELIAC.

Dans le cadre de l'entretien de la voirie et afin d'évacuation les eaux de pluies, des travaux de dérasement des bas-côtés des routes de La Fléchais et de Béliac seront réalisés prochainement. Des écharpes seront réalisées sur les autres voies.

Délibération N° 2016.01.08

RAPPORT N° 2 CLECT VHBC

Monsieur le Maire présente le rapport n° 2 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vallons de Haute Bretagne Communauté, relatif à la piscine de Guipry-Messac.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce rapport.

Délibération N° 2016.01.09

PARTICIPATION AU COUT DE FONCTIONNEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire de Campel a accepté de rembourser à BOVEL le coût des TAP dans la limite du coût par élève calculé à MAURE DE BRETAGNE. Ceci ne semble pas applicable.

Il est proposé de demander à toutes les communes de résidence des élèves de l'école de BOVEL non domiciliés à BOVEL d'accepter de prendre en charge le coût de fonctionnement des TAP dont à bénéficier l'élève en incluant les frais de personnel et d'achat de fournitures ; ceci sans que la commune de résidence applique une restriction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, demande aux communes de résidence des élèves de l'école de BOVEL non domiciliés à BOVEL d'accepter de prendre en charge le coût de fonctionnement des TAP, sans restriction et de donner leur accord par présentation d'une délibération de Conseil Municipal.

Délibération N° 2016.01.10

COMICE AGRICOLE 2016 A BOVEL

Le comice agricole sera organisé à BOVEL le 20 août 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- De mettre gracieusement à disposition des organisateurs du comice agricole, la salle polyvalente pour accueillir le repas.
- Que le nettoyage des locaux sera fait par les organisateurs. Dans le cas contraire, le forfait ménage sera facturé.
- Il ne sera pas demandé le remboursement des frais d'électricité.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

N°	OBJET		ENTREPRISE	MONTANT TTC
2015,22	TRAVAUX CIMETIERE	Devis accepté	SAABE	954 €
2015,23	TRAVAUX CIMETIERE AMENAGT ALLEE	Devis accepté	SAABE	2 827 €
2015,24	TRAVAUX CIMETIERE REFECTION MUR	Devis accepté	VHBC	3 720 €